



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plusieurs nouvelles bourses pour des projets musicaux

Le canton de Vaud a décidé de mettre au concours plusieurs nouvelles bourses dans le domaine des musiques pour des montants de 10'000 à 20'000 francs par année. Ces bourses pluriannuelles sont destinées à soutenir des projets de création, d'écriture ou de diffusion pour des artistes ou des ensembles.

En plus des aides allouées aux projets ponctuels et pour venir soutenir les projets portés par des artistes professionnels dans le domaine des musiques actuelles, du jazz, de la musique classique ou contemporaine, le Service des affaires culturelles (SERAC) met au concours plusieurs bourses pluriannuelles dotées d'un montant compris entre 10'000 et 20'000 francs par année, selon la nature et l'importance du projet. Il s'agit en priorité de soutenir des artistes ou des ensembles professionnels ayant déjà à leur actif plusieurs réalisations et disposant d'une structure d'accompagnement depuis au moins trois ans. Pour pouvoir participer à cette mise au concours, les artistes doivent présenter un nouveau projet de création, ou se lancer dans un travail d'écriture musical d'envergure, ou entreprendre des démarches de diffusion de leurs œuvres sur le plan national, voire international, ou encore conduire plusieurs projets d'envergure simultanément sur une durée d'une à deux années.

Seuls-e-s peuvent prétendre à ces bourses les artistes ou groupes d'artistes professionnels d'origine vaudoise ou domiciliés dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans ou étrangers établis et travaillant dans le canton de Vaud depuis au moins dix ans et exerçant une activité avérée.

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature sur le site de l'Etat de Vaud (<http://www.vd.ch/bourse-culture>). Les conditions de participation peuvent être obtenues auprès du SERAC, tél. 021 316 07 43 ou par mail [karine.kern\(at\)vd.ch](mailto:karine.kern(at)vd.ch) ou en consultant notre site.

Délai impératif pour l'envoi des dossiers de candidature : 24 mai 2019.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mai 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture, Service des affaires culturelles, [nicolas.gyger\(at\)vd.ch](mailto:nicolas.gyger(at)vd.ch)